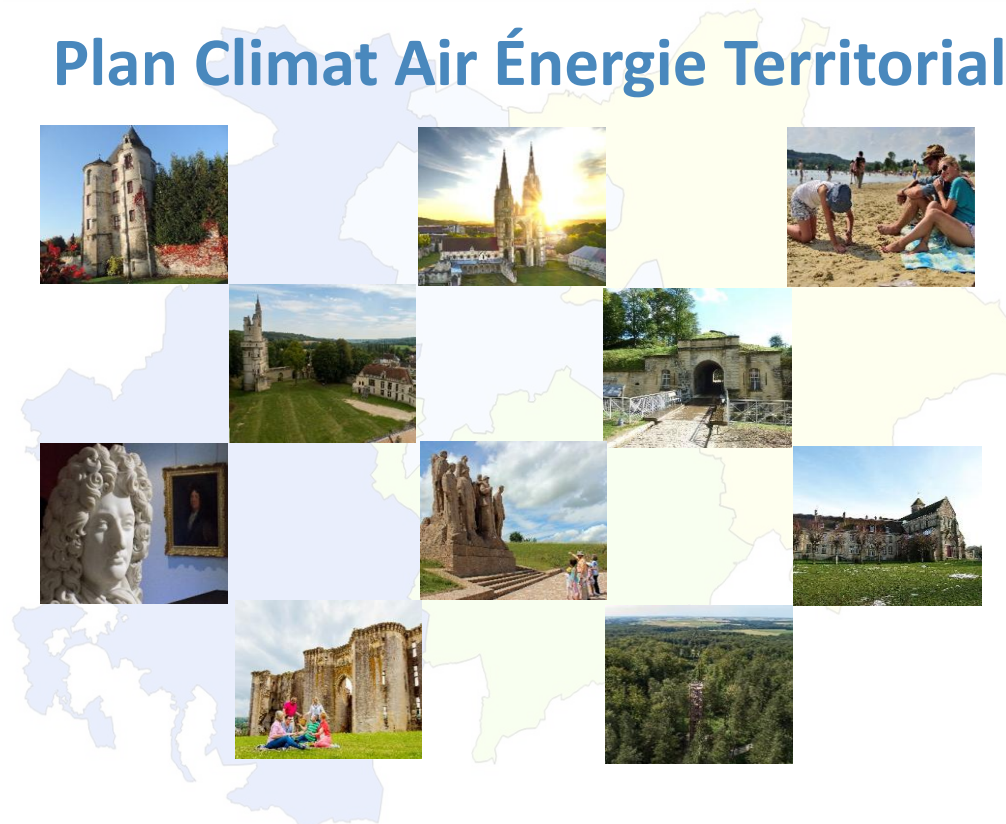


# Schéma de Cohérence Territoriale

Valant

## Plan Climat Air Énergie Territorial



## Bilan de la Concertation

## Sommaire

- **p.3 Synthèse des modalités de concertation**
- **p.6 Les temps de concertation mis en œuvre**
- **p.13 La communication et médias déployés**
- **p.21 Les contributions directes du public**
- **p.24 Les apports de la concertation à la démarche**
- **p.26 Conclusion et synthèse**

# 1. Contexte

## Les modalités de concertation prévues par la délibération de prescription d'élaboration du SCoT AEC du Soissonnais Valois

Par délibération en date du 24 septembre 2021, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois a prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale tenant lieu de Plan Climat Air Énergie Territorial et de Projet de Territoire sur l'ensemble de son périmètre. Cette démarche concerne les quatre intercommunalités membres du PETR : GrandSoissons Agglomération, la Communauté de communes Retz en Valois, la Communauté de communes du Val de l'Aisne et la Communauté de communes du Canton d'Oulchy le Château.

La délibération prévoit une concertation organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Elle doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi que de formuler des observations et propositions, enregistrées et conservées par le PETR.

La concertation mise en place poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- informer les habitants et les acteurs du territoire sur l'élaboration du SCoT AEC et sur l'avancement de la démarche ;
- permettre l'accès aux documents et aux informations relatifs au projet tout au long de son élaboration ;
- alimenter et enrichir les réflexions conduites dans le cadre du projet de territoire ;
- permettre au public de formuler des observations et des propositions ;
- favoriser la compréhension du SCoT AEC, de ses orientations et de ses implications pour l'avenir du territoire.
- Pour répondre à ces objectifs, la délibération du 24 septembre 2021 définit les

modalités de concertation suivantes :

- l'information dans la presse locale tout au long de la procédure d'élaboration ;
- la diffusion d'articles sur le contenu et l'avancement des études et de la procédure sur Internet, via les sites internet des EPCI et le site internet du PETR ;
- la diffusion d'articles dans les magazines d'information des EPCI ;
- l'organisation de réunions publiques tout au long de l'élaboration du SCoT AEC ;
- l'organisation d'actions de concertation annoncées par voie de presse ;
- la mise à disposition du public du dossier, notamment du porter à connaissance de l'État, ainsi que d'un registre permettant de recueillir par écrit les remarques au siège du PETR.
- Ces modalités constituent le cadre de référence du présent bilan. Celui-ci vise à apprécier leur mise en œuvre effective au cours de l'élaboration du SCoT AEC et à restituer les principaux apports de la concertation au projet arrêté.

## 2. Synthèse des modalités de concertation mises en œuvre

|                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription                                                                                    | Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT AEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Information dans la presse locale tout au long de la procédure d'élaboration                                                                             | Plusieurs relais dans la presse et les supports d'information locaux ont accompagné l'élaboration du SCoT AEC et, plus particulièrement, l'organisation des réunions publiques. Des annonces et encarts ont notamment été diffusés pour informer de la tenue des réunions publiques de juin, juillet et septembre 2026. Une double page pédagogique intitulée « Comment voulons nous vivre demain dans le Soissonnais Valois ? » a également été publiée dans Le Vase Communicant n°411 afin de présenter le rôle du SCoT AEC, les principales orientations du PAS et du DOO, le programme d'actions Air Énergie Climat et les modalités permettant de suivre la démarche.                                                                                         |
| Diffusion d'articles sur le contenu et l'avancement des études et de la procédure sur Internet via le site internet des EPCI et le site internet du PETR | Une rubrique spécifique au SCoT AEC a été mise en place sur le site internet du PETR. Elle permet d'accéder à une présentation de la démarche, à ses objectifs, au calendrier, aux actualités ainsi qu'aux documents progressivement produits. Dès septembre 2023, des articles pédagogiques ont notamment présenté le rôle du SCoT et celui du PCAET. L'actualité du SCoT a ensuite été régulièrement alimentée au fil de la démarche, avec notamment la publication des lettres SCoT, du Projet d'Aménagement Stratégique et des informations relatives aux réunions publiques. Les sites et réseaux des intercommunalités et de plusieurs communes ont également relayé les informations du PETR.                                                               |
| Diffusion d'articles dans les magazines d'information des EPCI                                                                                           | Des contenus consacrés au SCoT AEC ont été intégrés aux supports d'information locaux afin de présenter la démarche dans un format pédagogique et accessible. La publication parue dans Le Vase Communicant présente notamment les enjeux du projet à vingt ans, le rôle respectif du PAS et du DOO, les orientations relatives au logement, à l'économie, aux mobilités, à la préservation des espaces agricoles et naturels et à l'adaptation au changement climatique. Elle renvoie également vers le site du PETR pour poursuivre l'information et la participation.                                                                                                                                                                                           |
| Mise à disposition du public du dossier, notamment du porter à connaissance de l'État                                                                    | L'accès aux documents a été organisé à mesure de l'avancement de la démarche. En complément de la mise à disposition prévue au siège du PETR, la rubrique SCoT AEC du site internet constitue un point d'accès permanent aux principaux documents de la procédure : délibération de prescription, éléments de diagnostic, état initial de l'environnement, Projet d'Aménagement Stratégique, stratégie Air Énergie Climat et documents d'information. Cette mise à disposition numérique a permis au public de consulter les travaux sans attendre l'enquête publique.                                                                                                                                                                                             |
| Mise à disposition d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques au siège du PETR                                                           | La délibération prévoit la mise à disposition d'un registre au siège du PETR. En complément de ce dispositif, un formulaire numérique permanent de concertation a été créé sur le site internet du PETR. Il permet à chacun de sélectionner une ou plusieurs thématiques, de transmettre librement une observation ou une proposition, de préciser éventuellement sa localisation et de joindre un document. Les thématiques proposées couvrent notamment l'environnement, les mobilités, le climat et l'adaptation, l'eau, la forêt, l'urbanisme et le logement, l'économie et l'emploi ou encore les énergies renouvelables. Le nombre d'observations effectivement recueillies par le registre et par le formulaire devra être précisé dans le bilan définitif. |

## 2. Synthèse des modalités de concertation mises en œuvre

|                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription        | Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT AEC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Organisation de réunions publiques tout au long de l'élaboration du SCoT AEC | <p>Un cycle territorial de quatre réunions publiques a été organisé en 2026 avant l'arrêt du projet, permettant de couvrir chacune des quatre intercommunalités du PETR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 juin 2026 à Oulchy le Château, pour la CC du Canton d'Oulchy le Château ;</li> <li>• 2 juillet 2026 à Presles et Boves, pour la CC du Val de l'Aisne ;</li> <li>• 9 juillet 2026 à Villers Cotterêts, pour la CC Retz en Valois ;</li> <li>• 2 septembre 2026 à Soissons, pour GrandSoissons Agglomération.</li> </ul> <p>Ces réunions étaient ouvertes aux habitants, associations, acteurs économiques et élus. Elles ont permis de présenter le rôle du SCoT AEC, le Projet d'Aménagement Stratégique et sa traduction opérationnelle dans le DOO.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Organisation d'actions de concertation, annoncées par voie de presse         | <p>La concertation a également reposé sur plusieurs formats complémentaires organisés tout au long de l'élaboration. Le Carrefour SCoT du 20 octobre 2023 a permis de présenter la démarche et la méthode d'élaboration.</p> <p>Quatre rencontres avec les EPCI ont été organisées en janvier et février 2024 pour recueillir leur perception du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Carrefour SCoT du 21 mai 2024 a permis à quatre groupes de participants d'identifier collectivement les atouts et les faiblesses du Soissonnais Valois.</li> <li>• Le Conseil de développement a ensuite été associé le 13 septembre 2024 dans le cadre d'ateliers visant à identifier et hiérarchiser les enjeux du territoire. Des ateliers de type Fresque du climat ont également permis de sensibiliser et de faire contribuer une cinquantaine de participants aux enjeux climatiques.</li> <li>• Enfin, les 25 et 26 novembre 2025, quatre ateliers thématiques consacrés aux réseaux, au bâtiment, à la forêt et à l'agriculture ainsi qu'au foncier et aux énergies renouvelables ont associé élus, techniciens, services de l'État, gestionnaires de réseaux, organismes agricoles et forestiers, bailleurs, professionnels et associations pour contribuer directement à la construction du programme d'actions Air Énergie Climat.</li> <li>• Le Conseil de développement a enfin été associé à la présentation et aux échanges sur le DOO le 8 juillet 2026.</li> </ul> |

## 2. Synthèse des modalités de concertation mises en œuvre

D'autres médias ont accompagné la diffusion et le partage de l'information sur l'élaboration du SCoT AEC :

En complément des modalités prévues par la délibération de prescription, plusieurs supports de communication ont permis d'élargir la diffusion de l'information auprès des habitants du Soissonnais Valois :

- Les réseaux sociaux ont été mobilisés pour relayer l'avancement de la démarche et annoncer les temps de concertation. Le compte LinkedIn du PETR a notamment relayé les réunions publiques de 2026. Ces informations ont également été reprises sur les réseaux sociaux des intercommunalités, de plusieurs communes du territoire et d'acteurs associatifs locaux, contribuant à multiplier les relais de proximité.
- Plusieurs Lettres SCoT ont été réalisées au fil de l'élaboration afin de présenter de manière pédagogique le SCoT AEC, les principaux enseignements du diagnostic, le Projet d'Aménagement Stratégique puis les orientations du Document d'Orientation et d'Objectifs.
- Des supports d'exposition ont été réalisés afin de présenter les grandes étapes de la démarche et le contenu du projet. Ils ont notamment été mobilisés à l'occasion des réunions publiques de 2026.
- Une double page consacrée au SCoT AEC sera publiée dans Le Vase Communicant n°411 et distribuée le 7 septembre 2026 à 39 400 foyers répartis sur l'ensemble du territoire. Cette publication présente les ambitions du projet à vingt ans, les principales orientations du PAS et du DOO ainsi que le volet Air Énergie Climat. Le magazine bénéficie également d'une diffusion numérique, avec en moyenne environ 12 000 consultations sur le site internet du Vase Communicant.

Enfin, les quatre intercommunalités couvertes par le SCoT AEC ont été parties prenantes tout au long de l'élaboration du document, à différentes étapes de la démarche :

- En phase Diagnostic, quatre groupes de travail territorialisés ont été organisés les 25 et 26 janvier et le 9 février 2024 avec les quatre EPCI. Ces rencontres ont permis de confronter les premiers éléments d'analyse aux perceptions locales et d'identifier les enjeux propres à chacune des composantes du territoire.
- En phase Projet d'Aménagement Stratégique, de nouvelles rencontres ont été organisées avec les quatre EPCI les 19, 27 et 28 février 2025. Elles ont permis de présenter et de mettre en discussion la trame du PAS, l'armature territoriale, les relations entre pôles et espaces ruraux, les mobilités, le développement économique, l'habitat et les liens avec les territoires extérieurs.
- En phase DOO, les élus et techniciens des intercommunalités ont continué à être associés aux travaux afin d'approfondir la traduction opérationnelle du projet, notamment concernant la territorialisation des objectifs résidentiels, l'armature économique, les mobilités, le foncier, les équipements et les transitions écologique et énergétique. Cette implication s'est articulée avec les travaux des comités techniques, des comités de pilotage et de la Conférence des maires.

Une implication continue des quatre intercommunalités dans l'élaboration du projet

### 3. Les temps de la concertation mis en œuvre

#### Les réunions publiques

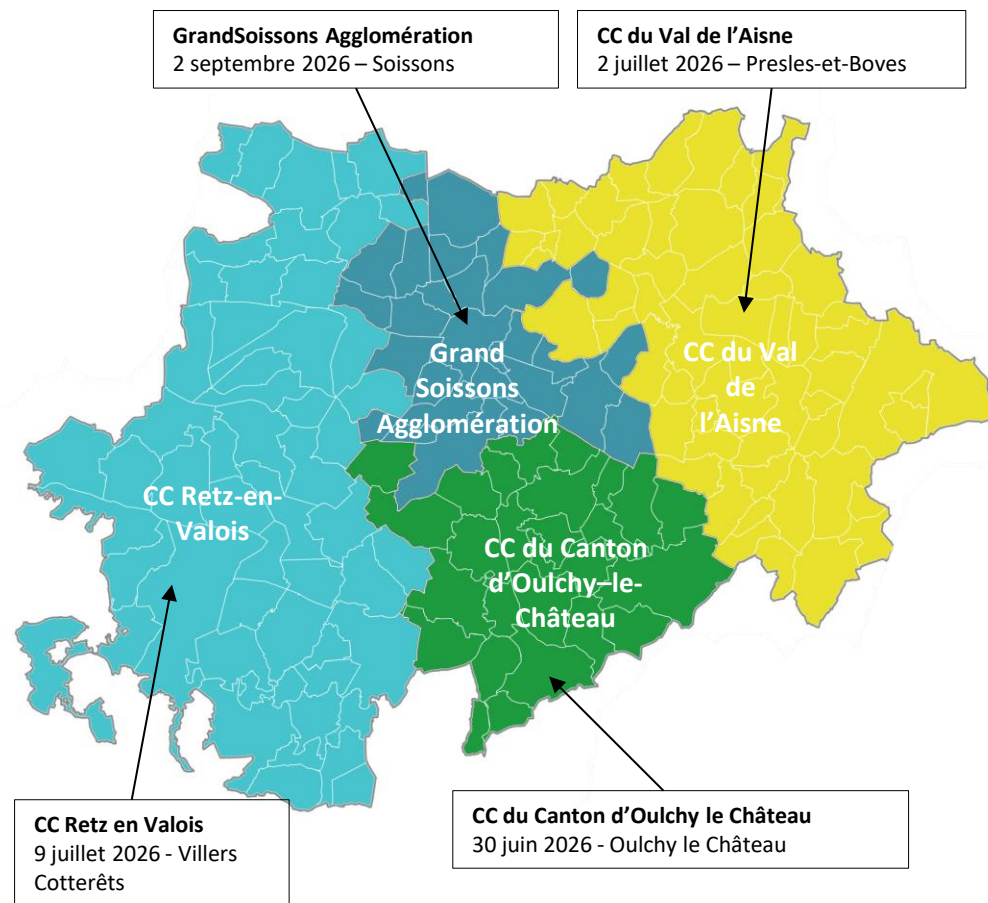
La délibération de prescription du SCoT AEC prévoit l'organisation de réunions publiques afin de permettre aux habitants et aux acteurs locaux de s'informer sur l'avancement de la démarche, de comprendre les orientations proposées et de formuler leurs observations.

Dans ce cadre, le PETR du Soissonnais Valois a organisé un cycle de quatre réunions publiques avant l'arrêt du projet. Le choix a été fait d'organiser une réunion dans chacune des quatre intercommunalités afin d'assurer une couverture géographique de l'ensemble du territoire :

- le 30 juin 2026 à Oulchy le Château, pour la Communauté de communes du Canton d'Oulchy le Château ;
- le 2 juillet 2026 à Presles-et-Boves, pour la Communauté de communes du Val de l'Aisne ;
- le 9 juillet 2026 à Villers Cotterêts, pour la Communauté de communes Retz en Valois ;
- le 2 septembre 2026 à Soissons, pour GrandSoissons Agglomération.

Les réunions ont été annoncées par différents canaux d'information : site internet du PETR, relais des intercommunalités et des communes, réseaux sociaux, supports locaux d'information et presse. Les habitants, associations, acteurs économiques et élus étaient invités à venir prendre connaissance du projet et à échanger sur les choix proposés pour l'avenir du Soissonnais Valois.

La territorialisation des réunions publiques a permis de rapprocher la concertation des habitants et de donner à chacun la possibilité de participer à un temps de présentation et d'échange sur le projet.



### 3. Les temps de la concertation mis en œuvre

#### Un cycle de réunions publiques consacré au projet de SCoT AEC avant son arrêt

Les quatre réunions publiques ont été organisées à un stade avancé de l'élaboration du SCoT AEC. Elles avaient pour objectif de présenter conjointement la stratégie retenue dans le Projet d'Aménagement Stratégique et sa traduction opérationnelle dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Un support commun a été utilisé pour les quatre réunions afin de garantir une information homogène sur l'ensemble du territoire. La présentation était organisée en trois temps principaux :

#### Temps 1 : rappeler le rôle et la portée du SCoT AEC

La première partie de la réunion visait à rappeler ce qu'est un Schéma de Cohérence Territoriale et à expliquer la spécificité du SCoT du Soissonnais Valois, qui tient également lieu de Plan Climat Air Énergie Territorial.

Il a notamment été rappelé que le SCoT définit une vision partagée de l'avenir du territoire pour les vingt prochaines années et fixe les grandes orientations avec lesquelles les documents d'urbanisme locaux devront être compatibles.

Le volet Air Énergie Climat prolonge cette ambition jusqu'à l'horizon 2050 en définissant une stratégie et un programme d'actions visant notamment à réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, développer les énergies renouvelables et adapter le territoire aux conséquences du changement climatique.

Cette première séquence a également permis de présenter les différentes pièces constitutives du SCoT AEC, son articulation avec les documents et règles de rang supérieur et le calendrier de la procédure.

#### Temps 2 : présenter la stratégie territoriale portée par le PAS

La deuxième séquence était consacrée au Projet d'Aménagement Stratégique et à la vision retenue pour le Soissonnais Valois à l'horizon 2045.

Les participants ont ainsi été informés des trois grandes orientations autour desquelles s'organise le projet :

- renforcer la cohésion territoriale et l'accès aux services pour un Soissonnais Valois attractif et solidaire ;

- inscrire le territoire dans les dynamiques suprarégionales afin de soutenir un développement économique et résidentiel diversifié et innovant ;
- accroître la résilience écologique et énergétique du territoire par la valorisation de ses ressources et de ses complémentarités.

Cette présentation a également permis d'explicitier plusieurs grands objectifs du projet : stabilisation démographique, production et diversification de l'offre de logements, poursuite de la réindustrialisation, renforcement des mobilités ferroviaires et alternatives à la voiture, développement touristique, trajectoire de sobriété foncière et transition énergétique.

#### Temps 3 : présenter la traduction opérationnelle du projet dans le DOO

La troisième partie des réunions publiques était consacrée au Document d'Orientation et d'Objectifs. Les principales orientations ont été présentées selon les trois grandes parties qui structurent le DOO :

- les activités et filières économiques ;
- les besoins du quotidien en matière de logements, de services et de mobilités ;
- les transitions écologique, énergétique et climatique.

La présentation est entrée dans le contenu opérationnel du projet afin de permettre aux habitants d'appréhender concrètement les choix retenus.

Concernant les activités économiques, les échanges ont été introduits à partir des objectifs de réindustrialisation, d'organisation de l'offre foncière économique, de confortement des centralités commerciales, de préservation de l'agriculture et de la forêt et de structuration du Soissonnais Valois comme destination touristique.

Concernant les besoins du quotidien, les orientations relatives à la production de logements, à la remise sur le marché du parc vacant, à la diversification de l'habitat, à la territorialisation de la production résidentielle, à l'accessibilité aux équipements et au développement des alternatives à l'automobile ont été présentées.

Enfin, concernant les transitions, les participants ont été informés des orientations relatives à la trajectoire ZAN, à la renaturation, à la Trame Verte et Bleue, au développement des énergies renouvelables, à la préservation des paysages et à la gestion raisonnée des ressources, notamment de la ressource en eau.

### 3. Les temps de la concertation mis en œuvre

The image displays a series of 38 presentation slides, numbered 1 through 38, arranged in a grid. Each slide represents a page from a presentation titled 'SCot-AEC du PETR du Soissonnais Valois'. The slides cover the following topics:

- Slide 1:** Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - Plan Air Énergie Climat (AEC) - Pays du Soissonnais et du Valois. Réunion publique Soissons - 3 septembre 2022.
- Slide 2:** Ordre du jour: 1. Ouverture par le PETR, 2. La stratégie à 20 ans, 3. Présentation du SCoT.
- Slide 3:** Introduction: Le SCot-AEC : quel ? comment ? pourquoi ?
- Slide 4:** Le périmètre du SCot-AEC: 14 communes, 143 km², 107 000 habitants.
- Slide 5:** Qu'est-ce qu'un SCot ?: un Schéma de Cohérence Territoriale.
- Slide 6:** Qu'est-ce qu'un SCot ?: l'Air Énergie Climat.
- Slide 7:** Quels enjeux pour le SCot-AEC: Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement et d'exploitation du territoire.
- Slide 8:** De quoi se compose-t-il ?: Il est composé de 4 parties: Diagnostic, Objectifs, Stratégie, Plan d'Aménagement.
- Slide 9:** Le SCot et les orientations supérieures: Schéma de cohérence territoriale (SCoT) - Plan d'Aménagement (PA) - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Plan de Développement Local (PDL).
- Slide 10:** L'avancement de l'élaboration du SCot-AEC: Diagnostic - Objectifs - Stratégie - Plan d'Aménagement.
- Slide 11:** 2 PAS: La stratégie à 20 ans pour le Soissonnais Valois.
- Slide 12:** Les objectifs du PAS: Développement économique, Transition écologique, Mobilité, Qualité de vie.
- Slide 13:** L'AMBITION 2045: LA STRATÉGIE. 1. Renforcer la cohésion territoriale et l'attractivité pour les habitants. 2. Promouvoir des formes d'habitat innovantes et adaptées aux besoins des habitants. 3. Renforcer la résilience du territoire face aux défis du changement climatique.
- Slide 14:** Les objectifs du PAS du SCot du Pays du Soissonnais Valois: 1. Renforcer la cohésion territoriale et l'attractivité pour les habitants. 2. Promouvoir des formes d'habitat innovantes et adaptées aux besoins des habitants. 3. Renforcer la résilience du territoire face aux défis du changement climatique.
- Slide 15:** La Soissonnaise future en 2045: un territoire d'équilibre et de résilience.
- Slide 16:** 3 DDO: La traduction opérationnelle des ambitions stratégiques.
- Slide 17:** Le DDO : trois grandes parties: Activités et filières économiques, Besoins du quotidien : logement, services, mobilité, Transitions écologique, énergétique et climatique.
- Slide 18:** Partie 1 - ACTIVITÉS ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES: Développement économique, Agriculture, Tourisme, Forêt, Commerce.
- Slide 19:** Partie 1 - ACTIVITÉS ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES: Développement économique, Agriculture, Tourisme, Forêt, Commerce.
- Slide 20:** Partie 1 - ACTIVITÉS ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES: Développement économique, Agriculture, Tourisme, Forêt, Commerce.
- Slide 21:** Partie 1 - ACTIVITÉS ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES: Développement économique, Agriculture, Tourisme, Forêt, Commerce.
- Slide 22:** Partie 1 - ACTIVITÉS ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES: Développement économique, Agriculture, Tourisme, Forêt, Commerce.
- Slide 23:** Partie 1 - ACTIVITÉS ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES: Développement économique, Agriculture, Tourisme, Forêt, Commerce.
- Slide 24:** Partie 1 - ACTIVITÉS ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES: Développement économique, Agriculture, Tourisme, Forêt, Commerce.
- Slide 25:** Partie 2 - Besoins du quotidien logement, services, mobilité: Logement, Mobilité & déplacements, Lien Habitat / Mobilité / Equipement.
- Slide 26:** Partie 2 - Besoins du quotidien logement, services, mobilité: Logement, Mobilité & déplacements, Lien Habitat / Mobilité / Equipement.
- Slide 27:** Partie 2 - Besoins du quotidien logement, services, mobilité: Logement, Mobilité & déplacements, Lien Habitat / Mobilité / Equipement.
- Slide 28:** Partie 2 - Besoins du quotidien logement, services, mobilité: Logement, Mobilité & déplacements, Lien Habitat / Mobilité / Equipement.
- Slide 29:** Partie 2 - Besoins du quotidien logement, services, mobilité: Logement, Mobilité & déplacements, Lien Habitat / Mobilité / Equipement.
- Slide 30:** Partie 3 - Transitions écologique, énergétique et climatique: Artificialisation, Biodiversité, Énergie, Ressources naturelles, Paysages.
- Slide 31:** Partie 3 - Transitions écologique, énergétique et climatique: Artificialisation, Biodiversité, Énergie, Ressources naturelles, Paysages.
- Slide 32:** Partie 3 - Transitions écologique, énergétique et climatique: Artificialisation, Biodiversité, Énergie, Ressources naturelles, Paysages.
- Slide 33:** Partie 3 - Transitions écologique, énergétique et climatique: Artificialisation, Biodiversité, Énergie, Ressources naturelles, Paysages.
- Slide 34:** Partie 3 - Transitions écologique, énergétique et climatique: Artificialisation, Biodiversité, Énergie, Ressources naturelles, Paysages.
- Slide 35:** Partie 3 - Transitions écologique, énergétique et climatique: Artificialisation, Biodiversité, Énergie, Ressources naturelles, Paysages.
- Slide 36:** Partie 3 - Transitions écologique, énergétique et climatique: Artificialisation, Biodiversité, Énergie, Ressources naturelles, Paysages.
- Slide 37:** La suite de la procédure d'élaboration du SCot-AEC: Réunions publiques, Personnes publiques associées, Comité de pilotage, Arrêt de projet, Enquête publique.
- Slide 38:** Merci.

### 3. Les temps de la concertation mis en œuvre

Les quatre réunions publiques ont réuni au total 92 participants. La mobilisation a été contrastée selon les secteurs, avec une participation particulièrement importante lors des réunions de Soissons et de Presles et Boves.

La réunion de Soissons du 2 septembre 2026 a rassemblé 50 participants et celle de Presles et Boves du 2 juillet 2026, 32 participants. Les réunions de Villers Cotterêts et d’Oulchy le Château ont chacune réuni 5 participants, exclusivement des élus.

Cette répartition témoigne de modalités de mobilisation différentes selon les territoires. Les quatre rencontres ont néanmoins permis de couvrir l’ensemble des intercommunalités du SCoT et d’organiser, avant l’arrêt du projet, un temps d’information et d’échange de proximité sur les orientations retenues.

**Des échanges qui ont permis de confronter le projet aux préoccupations locales**

Au delà de la présentation du projet, les réunions publiques ont permis aux participants d’interroger les orientations proposées, d’apporter des exemples issus du territoire et de préciser certains enjeux à prendre en compte dans la finalisation du SCoT AEC. Les échanges ont porté sur des sujets variés, mais plusieurs préoccupations communes se dégagent à l’échelle du Soissonnais Valois.

| Réunion publique                  | Participation                          |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| Oulchy le Château, 30 juin 2026   | 5 participants, exclusivement des élus |
| Presles et Boves, 2 juillet 2026  | 32 participants                        |
| Villers Cotterêts, 9 juillet 2026 | 5 participants, exclusivement des élus |
| Soissons, 2 septembre 2026        | 50 participants                        |
| Total                             | 92 participants                        |



### 3. Les temps de la concertation mis en œuvre

#### Les mobilités et les connexions avec les territoires voisins

Les questions de mobilité ont constitué l'un des principaux fils conducteurs des échanges.

À Presles et Boves, les participants ont notamment insisté sur les relations avec le bassin rémois, le renforcement de l'offre ferroviaire entre Soissons et Reims et le rôle de la RN31 dans les connexions internes et externes du territoire. Le potentiel du canal Seine Nord Europe a également été évoqué au regard des opportunités qu'il pourrait générer en matière de transport et de développement économique. La présence d'une aire de covoiturage à Margival Laffaux a enfin alimenté les échanges sur le développement de l'intermodalité et des plateformes multimodales.

À Oulchy le Château, les échanges ont également porté sur les liaisons ferroviaires vers Reims et sur les relations entre Soissons, Villers Cotterêts et les différents pôles du territoire. Les participants ont souligné la nécessité de mieux prendre en compte les relations fonctionnelles avec le Grand Est pour certaines mobilités du quotidien.

À Villers Cotterêts comme à Soissons, la notion de pôle multimodal a suscité des interrogations sur sa localisation, son périmètre et son rôle concret dans l'organisation des déplacements.

#### La traduction concrète du SCoT dans les politiques locales

Plusieurs participants ont souhaité mieux comprendre la portée opérationnelle du document.

À Soissons, les échanges ont notamment porté sur la manière dont les orientations du SCoT seront ensuite traduites dans les PLU et PLUi et sur les outils permettant d'assurer leur mise en œuvre et leur suivi dans le temps.

À Villers Cotterêts, la demande de préciser l'emprise et le fonctionnement des pôles multimodaux traduit également cette attente de dispositions suffisamment lisibles pour pouvoir être déclinées localement.

Ces échanges montrent que les attentes ne concernent pas uniquement les grandes ambitions territoriales, mais également leur capacité à produire des

effets concrets dans les documents d'urbanisme, les projets d'aménagement et les politiques publiques locales.

#### L'agriculture comme ressource du projet territorial

La place de l'agriculture a été particulièrement discutée lors de la réunion d'Oulchy le Château.

Les participants ont insisté sur la nécessité de considérer l'agriculture non seulement comme un espace à préserver, mais également comme une ressource participant au développement, aux transitions et à l'identité du territoire. L'absence de Projet Alimentaire Territorial a notamment été relevée, ainsi que les possibilités de valorisation locale des productions agricoles.

Les échanges ont également permis d'aborder le développement de nouvelles filières à partir des ressources agricoles, notamment dans le domaine des matériaux biosourcés.

À Soissons, les discussions ont davantage porté sur l'articulation entre maintien de l'activité agricole, consommation foncière, développement de l'agrivoltaïsme et préservation des terres agricoles.

#### La valorisation des ressources locales et le développement économique

Plusieurs échanges ont porté sur la capacité du SCoT AEC à accompagner une économie davantage fondée sur les ressources et les savoir faire du territoire.

À Oulchy le Château, les participants ont évoqué les matériaux biosourcés ainsi que les possibilités de valorisation de certaines productions agricoles dans de nouvelles filières. La forêt et la filière bois ont également fait l'objet d'échanges, notamment concernant la gestion des forêts privées et la structuration économique de la filière.

À Soissons, les participants ont questionné la définition des matériaux biosourcés et géosourcés, les ressources locales susceptibles d'être mobilisées et les modalités d'accompagnement des entreprises dans leur transition énergétique.

La question commerciale a également été abordée, avec une attention portée au maintien des commerces et services dans les centralités et à la maîtrise du développement des implantations périphériques.

### 3. Les temps de la concertation mis en œuvre

#### Les énergies renouvelables et leur inscription dans les paysages

Le développement des énergies renouvelables a suscité plusieurs échanges sur les conditions de leur implantation.

À Villers Cotterêts, les participants ont notamment rappelé l'intérêt de privilégier les surfaces déjà artificialisées ou délaissées pour le développement photovoltaïque. Les anciennes carrières ont été citées comme exemple de secteurs susceptibles d'accueillir ce type d'installation.

À Soissons, les discussions ont porté sur l'agrivoltaïsme, le photovoltaïque au sol, mais aussi sur le potentiel de l'hydroélectricité. Les participants ont également interrogé les impacts paysagers du développement éolien et la nécessité de prendre en compte les paysages, le patrimoine et les sensibilités environnementales dans la localisation des projets.

Ces échanges mettent en évidence une attente partagée : accompagner le développement des énergies renouvelables tout en l'inscrivant dans une logique de sobriété foncière, de préservation des terres agricoles et de qualité paysagère.

#### La préservation des ressources et l'adaptation du territoire

La réunion de Soissons a également donné lieu à plusieurs échanges concernant la ressource en eau.

La protection des captages, la qualité de l'eau potable et l'évolution des pratiques agricoles ont notamment été évoquées. Les participants ont également questionné la répartition des efforts de sobriété entre les usages domestiques, agricoles et économiques.

Plus largement, ces interventions rejoignent les orientations du projet visant à conditionner le développement territorial aux capacités des ressources et des milieux et à renforcer l'adaptation du Soissonnais Valois aux conséquences du changement climatique.

#### Le réinvestissement du bâti et l'évolution des usages

Enfin, les échanges ont porté sur la mobilisation du bâti existant.

À Soissons, la possibilité de permettre le changement de destination de certains bâtiments agricoles devenus inadaptés à leur usage initial a été évoquée, dans une logique de réutilisation du patrimoine bâti et de limitation de la consommation foncière.

À Oulchy le Château, le développement des meublés touristiques a également été envisagé comme une possibilité de réinvestissement de logements existants aujourd'hui délaissés ou sous occupés.

#### Des échanges venant préciser et enrichir le projet avant son arrêt

Les réunions publiques ont ainsi permis de confronter les orientations du PAS et du DOO à des préoccupations concrètes exprimées dans les différentes composantes du territoire.

Les échanges ont principalement conforté les grandes orientations du projet, tout en faisant apparaître des attentes de précision concernant notamment :

- l'organisation des pôles multimodaux et les connexions ferroviaires ;
- la place de l'agriculture et des filières locales dans le projet de développement ;
- les conditions d'implantation des différentes énergies renouvelables ;
- la préservation des paysages et de la ressource en eau ;
- la valorisation du bâti existant ;
- le soutien aux commerces de centralité ;
- la traduction opérationnelle et le suivi des orientations du SCoT.

Ces contributions ont été recueillies dans la dernière phase d'élaboration du document et constituent des éléments de référence pour apprécier les ajustements apportés au projet avant son arrêt.

### 3. Les temps de la concertation mis en œuvre

#### Les ateliers de sensibilisation au changement climatique

Dans le cadre de l'élaboration du volet Air Énergie Climat du SCoT AEC, des ateliers participatifs de type Fresque du climat ont été organisés afin de sensibiliser les acteurs du territoire aux causes et aux conséquences du changement climatique et de partager une culture commune des enjeux climatiques.

Ces temps de travail ont permis de croiser les connaissances, les perceptions et les expériences des participants et de faire émerger de premières pistes de réflexion pour l'adaptation du Soissonnais Valois et la réduction de son empreinte carbone.

Environ 50 participants ont pris part à ces ateliers. Cette séquence de sensibilisation a constitué une première étape de mobilisation autour du volet Air Énergie Climat, avant l'organisation d'ateliers plus opérationnels consacrés à la construction du programme d'actions.

#### Les ateliers des 25 et 26 novembre 2025

Quatre ateliers ont été organisés dans différentes intercommunalités :

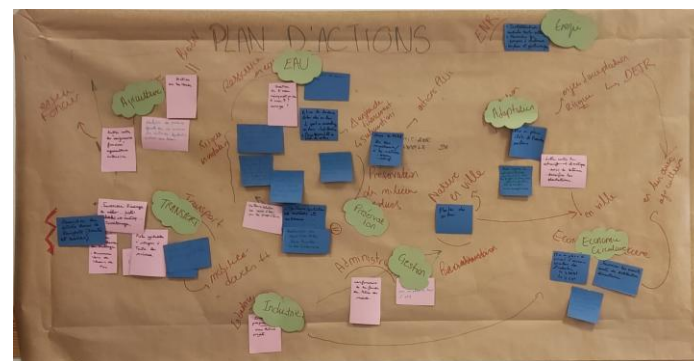
- Réseaux, à Soissons
- Bâtiment, à Bucy le Long
- Forêt et agriculture, à Oulchy le Château
- Foncier et énergies renouvelables, à Villers Cotterêts

Ils ont associé un panel assez large d'acteurs : élus, techniciens, services de l'État, gestionnaires de réseaux, organismes agricoles et forestiers, bailleurs, professionnels du bâtiment, associations environnementales et membres du Conseil de développement.

L'objectif était de passer de la stratégie climatique à sa mise en œuvre concrète. Les participants ont travaillé sur :

- les sous actions à mettre en œuvre
- les freins rencontrés
- les outils mobilisables
- les partenaires à associer
- les structures susceptibles de porter les actions

Les éléments produits ont ensuite servi à préciser et rédiger les fiches du programme d'actions Air Énergie Climat.



## 4. La communication et les médias déployés

### LA DIFFUSION DE L'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE

La diffusion de l'information quant à l'avancement du projet de révision du SCoT a été permise par différents médias, ce qui a permis, aux personnes qui le souhaitaient, de se tenir au fait du contenu des travaux.

### Le site internet du PETR, support permanent d'information et de participation

Une rubrique dédiée au SCoT AEC a été mise en place sur le site internet du Pays du Soissonnais Valois. Elle constitue le principal point d'accès numérique à la démarche.

Elle permet notamment de retrouver :

- une présentation du SCoT AEC et de ses objectifs ;
- le calendrier de son élaboration ;
- les actualités publiées au fil de la procédure ;
- les principaux documents progressivement produits et mis à disposition du public ;
- les Lettres SCoT et différents supports pédagogiques ;
- les informations relatives aux réunions publiques ;
- un formulaire permettant de contribuer directement à l'élaboration du projet.

Dès septembre 2023, des articles pédagogiques ont notamment été publiés afin d'expliquer séparément le rôle du SCoT et celui du PCAET. La rubrique a ensuite été régulièrement actualisée pour accompagner les différentes étapes de la démarche.



### Participez à la concertation !

Bienvenue !

Vous êtes essentiels pour façonner l'avenir de notre territoire. Participez à la construction d'un avenir durable en remplissant notre formulaire de concertation SCOT PCAET. Votre opinion compte !

Votre participation peut concerner de nombreux sujets comme :

- Environnement : Proposer des mesures pour préserver la biodiversité, réduire la pollution, favoriser la gestion durable des ressources naturelles, etc.
- Mobilités : Suggérer des améliorations dans les réseaux de transport, les pistes cyclables, les transports publics, etc.
- Climat et adaptation : Fournir des idées pour lutter contre le changement climatique, s'adapter aux conséquences, réduire les émissions de gaz à effet de serre, etc.
- Il y a aussi d'autres thèmes comme la gestion des forêts, la gestion de l'eau, l'urbanisme et le logement, l'économie et l'emploi, le stockage de carbone, les énergies renouvelables, etc.
- Enfin, vous pouvez soulever des questions qui vous tiennent à cœur, même si elles ne rentrent pas dans les catégories prévues dans le formulaire.

Alors, réfléchissez pas !

#EnsemblePourL'avenir

Indiquez ici votre nom :

Votre adresse e-mail :

Afin de nous aider à bien prendre en compte et qualifier toutes les participations, merci de choisir dans la liste ci-dessous un ou plusieurs thèmes correspondants au message que vous souhaitez partager ! Cliquez sur la case ci-dessous pour faire apparaître la liste des thèmes.

-Veuillez choisir une option-  
Biodiversité  
Gestion Forêts  
Gestion de l'eau  
Agriculture et développement rural

Votre message :

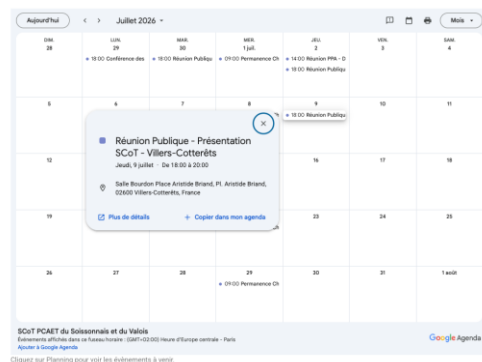
Si votre message concerne un lieu en particulier, par exemple un réservoir de biodiversité à protéger, merci d'en indiquer l'emplacement (C) :

Vous souhaitez partager un document, c'est ici !  
Choisir un fichier : Aucun fichier choisi

☐ J'ai lu et j'accepte la politique de confidentialité.

Envoyer

### Calendrier du SCoT



### Tous les articles :

- Comment voulons-nous vivre demain dans le Soissonnais Valois ?**  
By Julien edouard  
Dans PCAET, SCoT  
27 août 2026
- La Lettre SCoT n°3 : des orientations aux actions**  
By Julien edouard  
Dans PCAET, SCoT  
15 juillet 2026
- Votre avis compte : participez aux réunions publiques du SCoT !**  
By Julien edouard  
Dans PCAET, SCoT  
28 avril 2026
- SCoT du Soissonnais Valois : une année 2025 décisive, des perspectives structurantes pour 2026**  
By Julien edouard  
Dans PCAET, SCoT  
8 janvier 2026
- La lettre SCoT du Pays du Soissonnais-Valois : construire ensemble notre territoire de demain**  
By Julien edouard  
Dans PCAET, SCoT  
5 décembre 2025
- Le Projet d'Aménagement Stratégique**  
By Julien edouard  
Dans PCAET, SCoT  
22 septembre 2025
- SCoT-AEC : un outil pour les élus du Soissonnais Valois**  
By Julien edouard  
Dans PCAET, SCoT  
7 avril 2025
- Infographie : comprendre notre territoire pour mieux le construire**  
By Julien edouard  
Dans PCAET, SCoT  
4 avril 2025
- La lettre SCoT du Pays du Soissonnais-Valois : construire ensemble notre territoire de demain**  
By Julien edouard  
Dans PCAET, SCoT  
1 avril 2025
- Qu'est-ce qu'un PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial ?**  
By Julien edouard  
Dans PCAET  
21 septembre 2023
- Qu'est-ce qu'un SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale ?**  
By Julien edouard  
Dans SCoT  
21 septembre 2023

# 4. La communication et les médias déployés

### Actu Scot

Retrouvez ici toute l'actu du SCOT du Soissonnais et du Valois



27 août 2026  
PCAET | SCOT

Comment voulons-nous vivre demain dans le Soissonnais Valois ?

Où construire les nouveaux logements ? Comment maintenir les commerces et les services de proximité ? Où accueillir les entreprises sans consommer inutilement les terres agricoles ? Comment mieux se déplacer, protéger l'eau et les paysages ou encore faire face aux canicules et aux inondations ? Le SCOT-AEC prépare des réponses communes à ces questions [...]



15 juillet 2026  
PCAET | SCOT

La Lettre SCOT n°3 : des orientations aux actions

Le SCOT est une feuille de route ambitieuse pour les 20 prochaines années : ensemble, imaginons un territoire plus solidaire, plus durable et à l'écoute de ses habitants.



28 avril 2026  
PCAET | SCOT

Votre avis compte : participez aux réunions publiques du SCOT !

Le SCOT du Soissonnais Valois poursuit sa construction. L'année 2026 a marqué une étape clé avec la finalisation du Projet d'Aménagement Stratégique, socle du projet de territoire pour les vingt prochaines années. En 2026, les travaux se poursuivent avec l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs, du volet commercial et de l'évaluation environnementale, en vue de l'arrêt du SCOT à l'automne 2026.

Cliquez ici pour voir tous les articles



PAYS  
SOISSONNAIS  
VALOIS

Pôle d'équilibre territorial et rural du Soissonnais et du Valois

Accueil Le PETR Les grands projets Le SCOT - PCAET Territoire d'Industrie LEADER Contact

### Votre avis compte : participez aux réunions publiques du SCOT !

#### Comment imaginez-vous notre territoire dans 20 ans ?

Logement, économie, mobilité, environnement, cadre de vie, transition écologique... Le SCOT-AEC du Pays du Soissonnais Valois construit dès aujourd'hui la vision de notre avenir commun. Et votre participation est essentielle pour bâtir un territoire durable, attractif et solidaire.

Venez échanger, poser vos questions et partager vos idées lors des prochaines réunions publiques :

- Mercredi 2 Septembre, de 18h à 20h  
Salle des fêtes - Le Mail - Scène Culturelle  
7 Rue Jean de Dormans, 02200 Soissons
- Jedi 9 juillet, de 18h à 20h  
Salle Georges Boudon  
Place Aristide Briand 02600 Villers-Cotterêts (En face de la Cité Internationale de la Langue Française)
- Jedi 2 juillet, de 18h à 20h  
Communauté de Communes du Val de l'Aisne  
20 rue du Bois Morin, 02370 Presles-et-Boves
- Mardi 30 juin, de 18h à 20h  
Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château  
17 rue Pote, 02210 Oulchy-le-Château

Le SCOT n'est pas seulement un document de planification : c'est un projet collectif, construit avec les habitants et pour les habitants.

Mobilisons-nous pour imaginer un territoire plus résilient, plus équilibré et tourné vers l'avenir.

Consultez la page dédiée au SCOT : [Accéder à la page SCOT-AEC](#)  
Vous y trouverez le [formulaire de concertation](#), les [actualités](#) du projet et les [documents officiels](#) (diagnostic, PAS, etc.).

#EnsemblePourLeFutur #Concertation #Territoire #TransitionÉcologique

Étiqueté [PAS](#), [Pays du Soissonnais Valois](#), [PCAET](#), [PETR du Soissonnais et du Valois](#), [SCOT](#)

## Pages internet du site du Pays Soissonnais Valois



PAYS  
SOISSONNAIS  
VALOIS

Pôle d'équilibre territorial et rural du Soissonnais et du Valois

Accueil Le PETR Les grands projets Le SCOT - PCAET Territoire d'Industrie LEADER Contact

### La Lettre SCOT n°3 : des orientations aux actions

Le Schéma de Cohérence Territoriale Air-Energie-Climat du Pays du Soissonnais-Valois franchit une nouvelle étape avec la publication de la Lettre SCOT n°3, consacrée au **Document d'orientation et d'objectifs**, le DOO, ainsi qu'au **programme d'actions Air-Energie-Climat**.

Après la définition du Projet d'aménagement stratégique, le DOO traduit les grandes ambitions du territoire en orientations plus concrètes. Il précise notamment la manière d'organiser l'habitat, les activités économiques, les commerces, les mobilités, la sobriété foncière et la protection des ressources naturelles au cours des vingt prochaines années.

Cette lettre présente de manière pédagogique les principales **orientations** du DOO, leurs effets concrets pour les habitants et les communes, ainsi que les premières **actions envisagées** en matière de climat, d'air et d'énergie. Elle permet également de mieux **comprendre les prochaines étapes de la démarche**, jusqu'à l'enquête publique et à l'approbation du SCOT-AEC.

Retrouvez la précédente lettre [ici](#)



Réunions publiques du SCOT

Venez échanger, poser vos questions et partager votre vision !

Mercredi 2 septembre  
Salle des fêtes - Le Mail - Soissons

Jedi 9 juillet  
Salle Georges Boudon - Villers-Cotterêts

Jedi 2 juillet  
Communauté de Communes du Val de l'Aisne

Mardi 30 juin  
Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château

Scannez le QR code pour accéder à la page de concertation

Pièce 7 : SCOT-AEC du PETR du Soissonnais Valois – Bilan de concertation – annexe à la délibération d’arrêt de projet

14

## 4. La communication et les médias déployés

### Des supports pédagogiques pour rendre accessible un document technique

Plusieurs documents spécifiques ont été réalisés afin de faciliter l'appropriation du SCoT AEC par différents publics.

Des Lettres SCoT ont accompagné les grandes étapes de l'élaboration. Elles ont successivement présenté le fonctionnement du SCoT AEC, les caractéristiques et enjeux du territoire, le Projet d'Aménagement Stratégique puis les orientations retenues pour sa traduction opérationnelle.

Un guide à destination des élus a également été élaboré pour présenter de manière synthétique le rôle du SCoT, son articulation avec les autres documents de planification, son volet Air Énergie Climat et les modalités d'élaboration du projet.

Enfin, plusieurs panneaux d'information et de concertation ont été réalisés. Mobilisés notamment lors des réunions publiques, ils permettent de présenter sous une forme graphique les grandes orientations du projet et de rendre plus lisibles des sujets complexes tels que l'armature territoriale, le logement, le développement économique, la sobriété foncière, la biodiversité ou la transition énergétique.

**LETTRE SCoT**  
DU PAYS DU SOISSONNAIS-VALOIS

**PAYS DU SOISSONNAIS-VALOIS - PETR**  
2 ALLÉE DES NOBEL  
PARC GOURAUD  
02200 SOISSONS

03 23 73 75 69  
contact@soissonnaisvalois.fr  
payssoissonnaisvalois.fr

**Le territoire du SCoT du PETR du Soissonnais-Valois**

**Le mot du président**

Chères habitantes, chers habitants du Pays du Soissonnais-Valois,

Les élus du Grand Soissons, de Retz-en-Valois, du Val de l'Aisne et du Canton d'Oulchy-le-Château ont décidé d'œuvrer ensemble pour définir un avenir désirable pour notre bassin de vie.

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous présenter les premières lignes de notre Schéma de Cohérence Territoriale valent plan Air Énergie Climat (SCoT-AEC). Ce document stratégique, élaboré en collaboration étroite par l'ensemble des élus locaux, vise à dessiner le futur de notre territoire pour les vingt prochaines années.

Notre ambition commune est de bâtir un modèle de développement solidaire, innovant, durable et résilient, qui valorise la complémentarité de nos espaces urbains, périurbains et ruraux. Il répondra aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés.

Nous avons tous à cœur de préserver et d'améliorer notre cadre de vie dans les villes, les bourgs et les villages, de soutenir une économie locale dynamique, notre agriculture et de renforcer les liens qui nous unissent aux grandes métropoles voisines, tout en protégeant notre patrimoine naturel et culturel unique.

Ce SCoT sera le fruit d'une réflexion collective et partagée. Je vous invite toutes et tous à en prendre connaissance et à participer activement aux consultations publiques à venir.

Ensemble, faisons du Pays du Soissonnais-Valois un territoire exemplaire, tourné vers l'avenir et au service de ses habitants.

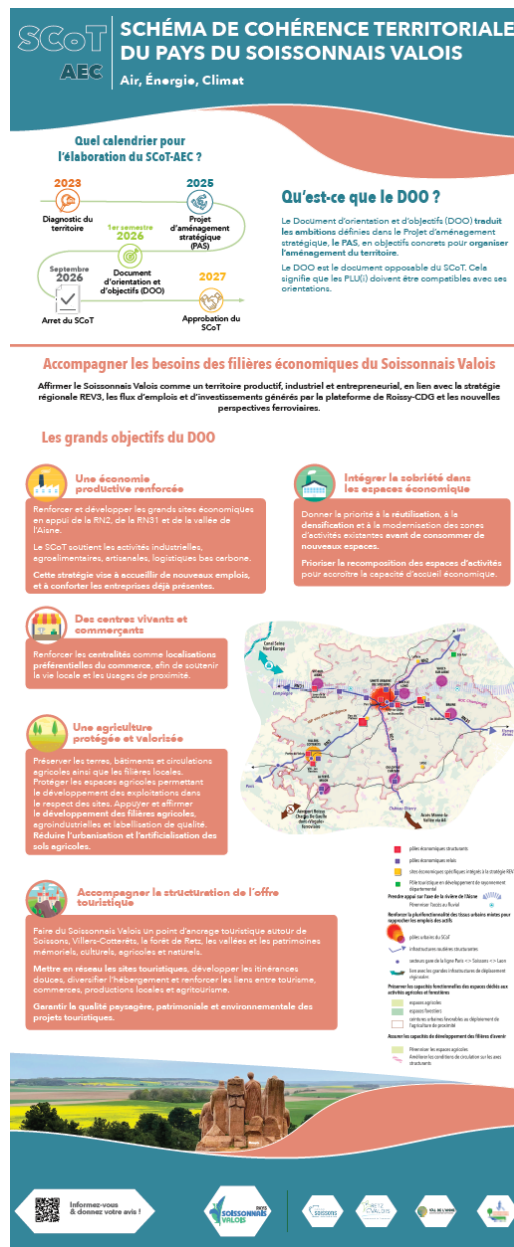
**Alain CREMONT**  
Président du PETR Pays du Soissonnais-Valois

## 4. La communication et les médias déployés

### Lettre SCoT



### Panneaux de concertation



## 4. La communication et les médias déployés

### Une communication relayée par les intercommunalités, les communes et les acteurs locaux

Afin d'élargir la portée de l'information, la communication du PETR a été relayée par les quatre intercommunalités et par plusieurs communes du territoire.

Les réseaux sociaux ont notamment été mobilisés à l'approche des réunions publiques de 2026. Les publications de GrandSoissons Agglomération et de la Ville de Soissons ont annoncé la réunion publique du 2 septembre et présenté les principales questions soumises au débat : production de logements, maintien des commerces et services, développement économique, mobilités, préservation des terres agricoles et adaptation au changement climatique.

Plusieurs communes ont également relayé la démarche sur leurs propres supports numériques, parmi lesquelles Chavignon, Vaudesson ou Leury. Ces relais communaux ont permis de rapprocher l'information des habitants et de démultiplier les canaux de diffusion au delà des supports institutionnels du PETR.

Cette mobilisation en réseau a contribué à inscrire la communication du SCoT AEC dans les circuits d'information locaux et à toucher des publics différents de ceux consultant directement les supports du PETR.

**Mairie de Vaudesson**

Réunion d'information publique sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale) à la salle des fêtes du mail à Soissons, le 2 septembre à 18h00.

Le SCOT, qu'est-ce c'est ?  
=> C'est un document qui fixe les grandes orientations pour l'avenir de notre territoire.

Il permet de réfléchir ensemble à :

- > Comment maintenir les commerces et les services de proximité ? > Comment mieux se déplacer, protéger l'eau et les paysages ou encore faire face aux canicules et aux inondations ?
- > Où construire les nouveaux logements ?
- > Où accueillir les entreprises sans consommer inutilement les terres agricoles ?

Son objectif : organiser un développement harmonieux et durable du territoire, au service de ses habitants.

Votre participation peut concerner de nombreux sujets comme :

- > Environnement : Proposer des mesures pour préserver la biodiversité, réduire la pollution, favoriser la gestion durable des ressources naturelles, etc.
- > Mobilités : Suggérer des améliorations dans les réseaux de transport, les pistes cyclables, les transports publics, etc.
- > Climat et adaptation : Fournir des idées pour lutter contre le changement climatique, s'adapter aux conséquences, réduire les émissions de gaz à effet de serre, etc.
- > Il y a aussi d'autres thèmes comme la gestion des forêts, la gestion de l'eau, l'urbanisme et le logement, l'économie et l'emploi, le stockage de carbone, les énergies renouvelables, etc.

Enfin, vous pouvez soulever des questions qui vous tiennent à cœur, même si elles ne rentrent pas dans les catégories prévues dans le formulaire.

Plus d'informations :  
<https://www.paysdusoissonnaisvalois.fr/scotpcaet/>

**STRUCTURATION du TERRITOIRE**

- Améliorer la performance d'une agglomération territoriale par une approche supra-communautaire des enjeux (aménagement, logement, services, mobilité, économie, habitat, santé...)
- Construire un nouveau modèle urbain, innovant et durable, qui s'appuie sur la complémentarité des territoires urbains et ruraux.

**Un territoire plus INCLUSIF**

- Contribuer à la lutte contre les inégalités, renforcer l'attractivité et l'économie.
- Accompagner l'arrivée et la réussite dans l'habitat des habitants d'origines diverses (personnel, résidents...) et leur développement local.

**CADRE de VIE & Patrimoine**

- Sauvegarder et valoriser la diversité du patrimoine culturel et naturel, mettre en valeur le territoire dans la lutte contre les dérives de l'habitat (logement, services, etc.) et développer l'offre touristique et de loisirs et promouvoir la destination pour renforcer l'attractivité du territoire.

**OBJECTIFS du SCOT AEC**

**MÉTROPOLISATION**

- Créer des liens avec l'espace métropolitain du GrandParis et des agglomérations voisines (Reims, Compiègne, Châlons-en-Champ, Laon) en renforçant les mobilités, notamment le réseau ferroviaire et routier.

**ENVIRONNEMENT**

- Intégrer les enjeux de la transition écologique et climatique pour mieux maîtriser les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

**HABITAT**

- Mettre une politique d'habitat cohérente qui permet la mixité sociale et qui favorise une offre de logement innovante pour créer un patrimoine immobilier complet, offrir aux habitants un cadre de vie attractif et améliorer l'économie immobilière.

**ÉCONOMIE**

- Construire un projet de territoire qui repose sur une économie attractive, compétitive, innovante et durable pour répondre aux défis régionaux, nationaux, développer l'offre de formation en lien avec les métiers et besoins du bassin d'emploi, et encourager des projets d'habitat, notamment autour du développement économique industriel, tertiaire et résidentiel.

**Leury, demain et autrement**

Contenu IA 1

**RÉUNION PUBLIQUE – SCOT-AEC**

Le SCOT-AEC concerne directement l'avenir de notre territoire : logements, commerces, services, activités, préservation des terres agricoles et adaptation au changement climatique.

Venez découvrir les orientations proposées et participer à la réflexion avant les prochaines étapes de la procédure.

Mercredi 2 septembre 2026 à 18h00

Salle des fêtes du Mail – Centre culturel de Soissons

Votre avis compte ! N'hésitez pas à venir vous informer et échanger sur l'avenir de notre territoire.

<https://www.grandsoissons.com/reunion-publique-a-.../>

Leury, demain et autrement

Le SCOT-AEC concerne directement l'avenir de notre territoire : logements, commerces, services, activités, préservation des terres agricoles et adaptation au changement climatique.

Venez découvrir les orientations proposées et participer à la réflexion avant les prochaines étapes de la procédure.

Mercredi 2 septembre 2026 à 18h00

Salle des fêtes du Mail – Centre culturel de Soissons

Votre avis compte ! N'hésitez pas à venir vous informer et échanger sur l'avenir de notre territoire.

<https://www.grandsoissons.com/reunion-publique-a-.../>

**A3PES**

2

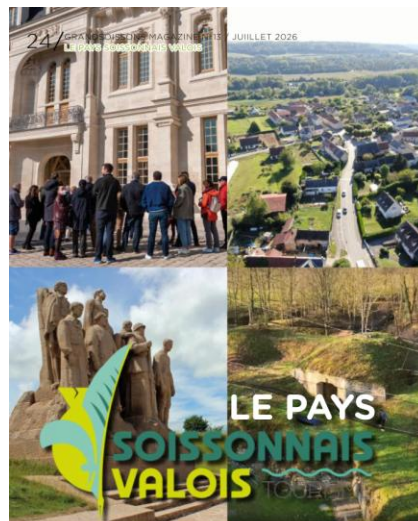
Nous venons d'apprendre que, dans le cadre de l'élaboration du SCoT-AEC du Pays du Soissonnais Valois, une dernière réunion publique sera organisée le Mercredi 2 septembre 2026 à 18h (Salle des fêtes du Mail – Scène culturelle, Soissons).

L'A3PES sera présente à cette réunion, ouverte à tous, et vous invite à y participer afin d'apporter de façon constructives des propositions pour un développement du territoire dans le respect de son identité patrimoniale.

Vous pouvez retrouver les documents du SCoT-AEC et le formulaire de concertation sur la page dédiée du PETR :

<https://www.paysdusoissonnaisvalois.fr/scotpcaet/>

## 4. La communication et les médias déployés



### ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

#### UNE ALLIANCE QUI DÉPASSE LES FRONTIÈRES ADMINISTRATIVES

Un habitant de Villers-Cotterêts travaille à Soissons. Une famille du Val de l'Aisne a passé son week-end dans la forêt de Retz. Une entreprise recrute dans tout le bassin de vie. Un cycliste emprunte une voie verte qui traverse plusieurs intercommunalités. La réalité quotidienne ne s'arrête pas aux limites administratives.

C'est précisément pour répondre à ces enjeux communs qu'est né le Pays du Soissonnais Valois, un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) qui rassemble plusieurs intercommunalités autour d'une ambition partagée : construire un territoire plus cohérent, plus attractif et plus performant.

Véritable laboratoire de coopération, le PETR permet de porter des projets qui seraient moins efficaces s'ils étaient menés chacun de leur côté. Aujourd'hui, le Soissonnais Valois affirme comme un territoire de projet capable de défendre une vision commune en matière de développement économique, d'aménagement, de tourisme,



www.paysdusoissonnaisvalois.fr

**LE BUREAU DU PETR**

**Alain CRÉMONT**  
Président  
Maire de Soissons  
Président GSA

**Alexandre de MONTESQUIOU**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Maire de Montgobert  
Président de la CCRV

**Arnaud BATTEFORT**  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Vallières-sur-Aisne / CCVA

**Marina CARETTE**  
3<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Saint-Rémy-Bianzy  
Président de la CCCOC

**David BOBIN**  
4<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Vauxbuin/GSA

**LES MEMBRES DU BUREAU**

**Jeanne ROUSSEL**  
Maire de Villers-Cotterêts  
CCRV

**Emilien FAUCON**  
Maire adjoint de Soissons  
délégué à la mobilité / GSA

**Thierry ROUTIER**  
Maire de Bucy-le-Long  
Président de la CCVA

**Philippe MEURS**  
Maire d'Oulchy-le-Château  
CCCOC

**Patrick DUFOUR**  
Maire de Sermoise  
GSA

### DÉVELOPPER L'EMPLOI AVEC «TERRITOIRE D'INDUSTRIE»

Les entreprises, elles, ne raisonnent pas à l'échelle d'une seule communauté de communes. Elles recherchent des salariés, des infrastructures performantes, des formations adaptées et un environnement économique dynamique. Grâce au label Territoire d'Industrie, le Soissonnais Valois construit une stratégie commune pour accompagner la réindustrialisation, attirer de nouveaux investissements et renforcer les filières locales (bio et géosourcées...). L'objectif est simple : créer des emplois, favoriser l'innovation et offrir davantage d'opportunités à l'ensemble des habitants du bassin de vie.

GRANDSOISSONS MAGAZINE N°13 / JUILLET 2026 \25  
LE PAYS SOISSONNAIS VALOIS

### IMAGINER LE TERRITOIRE DES VINGT PROCHAINES ANNÉES : LE SCOT

Où construire de nouveaux logements ? Comment préserver les terres agricoles ? Où implanter les futures zones d'activités ? Comment adapter le territoire au changement climatique ? Toutes ces questions sont étudiées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), véritable feuille de route qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour les décennies à venir. Cette réflexion collective permet de trouver le juste équilibre entre développement économique, qualité de vie, préservation des paysages et transition écologique.

### UNE DESTINATION TOURISTIQUE QUI GAGNE EN VISIBILITÉ

Un visiteur ne choisit pas une intercommunalité. Il vient découvrir une cathédrale, un château, une forêt, une voie verte, un village de caractère ou une spécialité locale. C'est pourquoi le tourisme est aujourd'hui pensé à l'échelle du Soissonnais Valois grâce à un Office de Tourisme unique qui valorise la richesse et la complémentarité de l'ensemble du territoire. Cette stratégie porte déjà ses fruits avec la récente sortie du Guide du Routard consacré au Soissonnais Valois, une reconnaissance nationale qui renforce la visibilité et l'attractivité de notre destination.



### SOUTENIR LES PROJETS QUI FONT VIVRE NOS VILLAGES : LEADER

Créer un tiers-lieu, aménager un espace public, développer les circuits courts, soutenir une activité locale ou valoriser un patrimoine... Le programme européen LEADER accompagne financièrement des projets innovants qui améliorent concrètement la qualité de vie dans les communes rurales. Grâce à cette ingénierie partagée, les collectivités disposent d'un accompagnement précieux pour faire émerger et financer des initiatives au service des habitants.

### DES MOBILITÉS PENSÉES À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE VIE

Chaque jour, des milliers d'habitants traversent plusieurs territoires pour aller travailler, étudier ou accéder aux services. Les enjeux de mobilité dépassent donc largement les frontières administratives. Développement des voies vertes, amélioration des liaisons routières, réflexion sur les transports du quotidien, intermodalité, covoiturage ou encore grands projets structurants comme la mise à 2 x 2 voies de la RN2 ou l'interconnexion ferroviaire : autant de dossiers qui nécessitent une stratégie collective.



## 4. La communication et les médias déployés

**Soissonnais-Valois.** Le Schéma de cohérence territoriale Air-Énergie-Climat du Pays du Soissonnais Valois, couvrant 107 000 habitants et 163 communes, a été dévoilé lors d'une réunion publique, marquée par de nombreuses interrogations et critiques.

Axel Pichon

apichon@union.fr

**R**endez-vous dans 20 ans. Ce mercredi 2 septembre, s'est tenue une réunion publique d'information au Mail de Soissons, destinée à dresser les contours du schéma de cohérence territoriale – Air-Énergie-Climat (SCOT-AEC), dans le Pays du Soissonnais Valois, qui regroupe 4 intercommunalités, 107 000 habitants et 163 communes. Un document de 120 pages, rédigé par des élus et techniciens des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui établit un objectif commun à l'ensemble du territoire pour les 20 prochaines années. Un projet de planification territoriale, qualifié de « projet d'avenir » par l'urbaniste Marine Delcamp, de l'agence-conseil en stratégie et programmation territoriale Anopia, et Julien Edouard, du pôle d'équilibre territorial et rural du Soissonnais et du Valois (PETR). Pendant deux heures, ils ont présenté les grands axes de ce plan majeur de l'avenir du territoire, non sans recevoir les critiques du public présent lors de la réunion.

### Les objectifs du SCOT-AEC 2026 dans le pays du Soissonnais Valois

Dans une présentation composée en trois parties, activité économique, logement et transition écologique, l'urbaniste Marine Delcamp a développé plusieurs objectifs ciblés, à mettre en application par les différentes communes du territoire sur une période de 20 ans. Des directions ciblées donner une feuille de route claire à l'ensemble des politiques du territoire. Administrativement, le SCOT se place au-dessus des plans locaux d'urbanisme communal et intercommunal. Ces PLU et PLUi vont donc devoir se mettre en confor-



La réunion publique au Mail pour présenter le SCOT-AEC 2026 s'est parfois transformée en conseil municipal de Soissons, avec le projet Rockwool en fond. Axel Pichon

Le territoire du Soissonnais-Valois présente des atouts, notamment dans le domaine de la ressource bois qui doit être confortée

mité avec ce document de planification pour les années à venir. Concernant l'activité économique du Soissonnais Valois, ce nouveau

SCOT a été présenté à l'auditoire comme une « armature économique livable au service de la réindustrialisation et de l'emploi local », deux objectifs majeurs du volet économique de ce document. Concrètement, le SCOT a établi plusieurs priorités pour le territoire : en premier, renforcer des pôles locaux commerciaux (ceux de la campagne mais aussi ceux de Soissons ou Villers-Corbeles par exemple) ainsi que la structuration

du Soissonnais Valois comme un territoire touristique. Un grand projet d'orientation économique, validé par Alain Crémont, maire de Soissons, dans son discours d'introduction. L'idée a été émise comme objectif économique à l'horizon 2045 de « bâtir un pays Soissonnais Valois capable d'attirer les investisseurs ». Niveau logement, deuxième grand axe du SCOT 2026, Marine Delcamp a mis l'accent sur la volonté

de produire 5 800 nouveaux logements sur 20 ans. Des logements qui devront répondre aux besoins très diversifiés de la population vieillissante du territoire. Thématique majeure de cette feuille de route territoriale, l'adaptation du pays Soissonnais Valois aux défis climatiques et écologiques à long terme est développée. Plusieurs problématiques distinctes ont été évoquées, notamment la sécurisation de la ressource bois pour conforter l'économie forestière locale, l'accélération de la transition écologique de l'économie locale, et la production de 143 % d'énergie locale décarbonnée. Le SCOT mise sur la neutralité carbone du Soissonnais Valois en 2050.

### Un projet largement critiqué par le public

Présente dans la salle du Mail, la quarantaine de personnes assistant à la réunion publique autour du SCOT a fortement critiqué les promesses de ce projet majeur pour l'avenir du territoire. Dans le public, on a notamment mis en cause une « présélection » trop idéologique ainsi que « des grands mots et un beau discours » des porteurs du projet. Plusieurs sceptiques ont notamment critiqué l'application du précédent SCOT à Soissons, présenté en 2018, qui selon eux, n'a pas été respecté.

Grande messe des opposants à la mairie en place à Soissons, la réunion publique s'est transformée en ersatz de conseil municipal. Présents sur place, plusieurs conseillers municipaux d'opposition, notamment Pascal Petit de Reimpré, de Soissons avec vous, ont directement mis en cause la politique du maire Alain Crémont. Ces opposants se sont notamment inquiétés des contradictions entre la planification qui leur était présentée et le projet d'implantation de la société Rockwool, épinglée pour les impacts environnementaux et sanitaires qu'elle est susceptible d'entraîner sur le territoire. ●

20

## 5. Les contributions directes du public

En complément des réunions publiques et des différents temps de concertation organisés au cours de l'élaboration du SCoT AEC, le public a pu transmettre directement ses observations au PETR, notamment au moyen du formulaire de concertation accessible sur le site internet du Pays du Soissonnais Valois.

Entre le 28 août et le 2 septembre 2026, six contributions écrites ont été enregistrées par ce biais. Elles portent principalement sur l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, les paysages et le patrimoine, le développement économique et commercial ainsi que les matériaux de construction. Un échange individuel avec un agriculteur du territoire, intervenu lors d'une permanence du PETR le 2 septembre 2026, complète ces contributions et apporte un regard plus spécifiquement agricole sur le projet.

### Des préoccupations relatives à la nature, aux paysages et au patrimoine

Plusieurs contributions mettent en avant la préservation et la valorisation des composantes paysagères du territoire.

Une première contribution appelle à mieux identifier les actions permettant de préserver le couvert végétal existant et de renforcer sa présence, notamment dans une perspective d'adaptation au changement climatique.

Deux contributions soulignent également l'intérêt d'appuyer le développement touristique et économique sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères du Soissonnais Valois. Elles proposent notamment de renforcer les liens entre les abbayes du Soissonnais, leurs anciennes fermes monastiques, les villages médiévaux et les autres éléments du patrimoine bâti et non bâti afin de constituer des parcours permettant de raconter l'histoire et l'organisation du territoire.

Ces observations confortent les orientations du SCoT AEC relatives à la préservation des paysages, à la valorisation du patrimoine vernaculaire et à la mise en réseau des éléments patrimoniaux dans le cadre du développement touristique.

## Participez à la concertation !

Bienvenue ! 🌟

Vous êtes essentiels pour façonner l'avenir de notre territoire. Participez à la construction d'un avenir durable en remplissant notre formulaire de concertation SCOT PCAET. Votre opinion compte ! 🌍 🗣️

Votre participation peut concerner de nombreux sujets comme :

- Environnement : Proposer des mesures pour préserver la biodiversité, réduire la pollution, favoriser la gestion durable des ressources naturelles, etc.
- Mobilités : Suggérer des améliorations dans les réseaux de transport, les pistes cyclables, les transports publics, etc.
- Climat et adaptation : Fournir des idées pour lutter contre le changement climatique, s'adapter aux conséquences, réduire les émissions de gaz à effet de serre, etc.
- Il y a aussi d'autres thèmes comme la gestion des forêts, la gestion de l'eau, l'urbanisme et le logement, l'économie et l'emploi, le stockage de carbone, les énergies renouvelables, etc.
- Enfin, vous pouvez soulever des questions qui vous tiennent à cœur, même si elles ne rentrent pas dans les catégories prévues dans le formulaire.

Alors, n'hésitez pas !

#EnsemblePourLeFutur

Indiquez ici votre nom :

Votre adresse e-mail :

Afin de nous aider à bien prendre en compte et qualifier toutes les participations, merci de choisir dans la liste ci-dessous un ou plusieurs thèmes correspondants au message que vous souhaitez partager ! Cliquez sur la case ci-dessous pour faire apparaître la liste des thèmes.

—Veuillez choisir une option—

Biodiversité  
Gestion Forêts  
Gestion de l'eau  
Matériaux et construction

Votre message

Si votre message concerne un lieu en particulier, par exemple un réservoir de biodiversité à protéger, merci d'en indiquer l'emplacement ici :

Vous souhaitez partager un document, c'est ici !

**Choisir un fichier** Aucun fichier choisi

☐ J'ai lu et j'accepte la [politique de confidentialité](#).

Envoyer

## 5. Les contributions directes du public

### Une demande de précision sur les matériaux biosourcés et géosourcés

Une contribution formulée à la suite de la réunion publique de Soissons porte sur l'objectif du SCoT AEC de soutenir les filières de matériaux biosourcés et géosourcés.

Le contributeur demande que la terminologie employée soit suffisamment précise pour distinguer les matériaux issus de ressources biologiques locales, notamment agricoles et sylvicoles, des matériaux géosourcés issus de ressources minérales peu transformées, comme la terre crue ou la pierre.

Cette contribution met en évidence un enjeu de clarification de la rédaction du projet afin que le soutien aux filières locales puisse être clairement associé aux objectifs de sobriété énergétique, de valorisation des ressources territoriales et de développement de matériaux à faible impact environnemental.

### Un soutien au renforcement des commerces de centre ville et de centre bourg

Une autre contribution porte sur la politique commerciale du SCoT AEC. Elle propose de renforcer la portée de l'objectif visant à soutenir les centralités commerciales, en affirmant davantage la priorité accordée aux implantations dans les centres villes et centres bourgs et en encourageant les dispositifs publics permettant de soutenir le commerce de proximité.

Cette observation rejoint les orientations du DOO visant à renforcer les centralités commerciales des pôles du territoire et à encadrer le développement commercial en dehors de celles ci.

### Un échange spécifique avec un acteur agricole du territoire

Le 2 septembre 2026, un entretien a également été réalisé avec un exploitant agricole du secteur de Faverolles et Villers Cotterêts, venu à une permanence du PETR après avoir identifié celle ci dans le calendrier publié sur la page internet du SCoT.

Cet échange a permis de présenter les orientations du SCoT AEC et de recueillir plusieurs préoccupations directement liées à l'évolution de l'agriculture et des espaces ruraux.

Les principaux sujets abordés concernent :

- la pression exercée par le développement de nouveaux projets éoliens et la nécessité de préserver les paysages ruraux, notamment dans le secteur de

Faverolles et plus largement au nord de Retz en Valois ;

- l'intérêt pour l'agrivoltaïsme lorsqu'il permet de maintenir une activité agricole effective, notamment sur des terres présentant un potentiel agronomique ou économique plus faible ;
- la recherche de nouveaux leviers de diversification des revenus agricoles ;
- la réutilisation des anciens bâtiments agricoles devenus inadaptés aux pratiques contemporaines, afin de permettre leur conservation par de nouveaux usages lorsque le maintien d'une fonction agricole n'est plus possible ;
- la nécessité d'accompagner concrètement les agriculteurs dans la transition agroécologique, notamment par l'accès aux aides, aux dispositifs contractuels et aux financements ;
- l'intérêt d'un Projet Alimentaire Territorial pour favoriser la transformation locale des productions, la structuration de démarches collectives entre agriculteurs et le développement de débouchés auprès de la restauration collective et de la commande publique ;
- la nécessité, pour la méthanisation, de travailler à terme à la structuration de débouchés locaux et à la mise en relation des producteurs d'énergie avec les consommateurs et industriels du territoire.

Cet échange conforte plusieurs orientations déjà présentes dans le SCoT AEC et dans son programme d'actions, notamment celles relatives à l'agroécologie, aux filières alimentaires locales, à la diversification agricole, à la méthanisation et à l'agrivoltaïsme.

## 5. Les contributions directes du public

### Les principaux enseignements des contributions directes

Les contributions recueillies font ressortir plusieurs attentes convergentes :

- renforcer la protection et la valorisation des paysages, du patrimoine et de la végétation ;
- faire du patrimoine local un support de développement touristique et économique ;
- préciser certaines notions afin d'assurer une traduction opérationnelle claire des ambitions du SCoT AEC, notamment concernant les matériaux biosourcés et géosourcés ;
- conforter les centralités commerciales et les commerces de proximité ;
- accompagner la diversification économique des exploitations agricoles sans remettre en cause la vocation agricole des espaces ;
- mieux articuler transition énergétique, production agricole et préservation des paysages ;
- donner une dimension très opérationnelle aux actions relatives à l'agroécologie, aux filières alimentaires locales et à la valorisation des productions agricoles.

Ces contributions ont ainsi permis de compléter les échanges tenus lors des réunions publiques par des observations plus ciblées et, pour certaines, directement localisées. Elles constituent également des points de vigilance pour la finalisation du DOO et du programme d'actions Air Énergie Climat avant l'arrêt du projet.

### Contribution n°1

**Contributeur :** CHARPENTIER

**Date :** 28 août 2026

**Heure :** 9h08

**Thème(s) choisi(s) :** Adaptation au changement climatique

**Localisation :** SOISSONS

#### Contribution :

Avoir connaissance des projets permettant de préserver le couvert végétal existant et de le développer.

### Contribution n°2

**Contributeur :** Ferté Christian

**Date :** 31 août 2026

**Heure :** 17h45

**Thème(s) choisi(s) :** Biodiversité, Gestion Forêts

**Localisation :** Abbayes Soissonnaises, villages médiévaux et fermes monastiques

#### Contribution :

Répondre à l'objectif patrimoine et cadre de vie : en Protégeant et valorisant les paysages à partir d'une analyse patrimoniale et prospective sur les sites et monuments susceptibles de promouvoir de nouveaux circuits d'activités économiques et touristiques; en prenant pour exemple, les liens historiques et économiques entre les abbayes du Soissonnais- Valois, leurs fermes monastiques et leurs villages médiévaux

### Contribution n°5

**Contributeur :** Yannick Champain, architecte, habitant à La Ferté-Milon

**Date :** 2 septembre 2026

**Heure :** 23h44

**Thème(s) choisi(s) :** Économie et emploi

**Localisation :** Non renseignée

#### Contribution :

Economie : soutien aux matériaux bio et géo-sourcés

Dans l'axe 1 concernant l'économie, le Pays s'engage à développer les matériaux bio-géo-sourcés. Les échanges dans la salle ont montré qu'il y a une ambiguïté sur la définition de ces matériaux car le Président du Pays aimerait y voir figurer les laines minérales. Or, le ministère de la transition écologique en donne une définition sans ambiguïté. Dans la présentation du label Batiment biosourcé, seule la terre crue est mentionnée comme matériau géo-sourcé. Quant aux biosourcés, ils sont issus de filières locales et faiblement transformés. Voir le lien ci-après :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/materiaux-construction-biosources-geosources>

La brochure de présentation du ministère sur ce sujet est encore plus précise : « Les matériaux géosourcés sont les matériaux issus de ressources d'origine minérale, tels que la terre crue ou la pierre sèche. » cf :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/les\\_materiaux\\_de\\_construction\\_biosources\\_geosources.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/les_materiaux_de_construction_biosources_geosources.pdf)

Il est donc nécessaire que le SCOT Pays Soissonnais précise la définition des matériaux qu'il souhaite soutenir : des matériaux biosourcés issus des filières agricoles ou sylvicoles locales ou des matériaux géosourcés tels que la terre crue ou la pierre sèche. Sans cette définition, l'intention est ambiguë et ouvre la porte au soutien à des industriels qui mettent en œuvre des produits non-locaux et dont la transformation est très énergivore.

### Contribution n°6

**Contributeur :** Yannick Champain, architecte, habitant à La Ferté-Milon

**Date :** 2 septembre 2026

**Heure :** 23h45

**Thème(s) choisi(s) :** Économie et emploi

**Localisation :** Non renseignée

#### Contribution :

Economie : soutien aux commerces de centre-ville

Cette ambition stratégique devrait être plus précise, en indiquant par exemple que les installations en centre-ville seront privilégiées ou qu'une chaîne industrielle ne peut pas venir concurrencer les commerçants de centre-ville ou bien que les collectivités peuvent mettre en place des dispositifs de soutien aux commerces de centre-ville.

## 6. Les apports de la concertation à la démarche

### Les contributions de la concertation à la réalisation du SCoT AEC

La concertation a accompagné les différentes étapes d'élaboration du SCoT AEC, depuis l'identification des enjeux du territoire jusqu'à la mise en discussion du PAS, du DOO et du programme d'actions Air Énergie Climat. Les échanges avec les élus, le Conseil de développement, les acteurs du territoire et le public ont ainsi contribué à conforter les choix structurants du projet, mais également à préciser leur traduction territoriale et opérationnelle.

Sans remettre en cause l'architecture générale du projet, la concertation a notamment permis de renforcer plusieurs dimensions du SCoT.

#### Une organisation territoriale et des mobilités précisées

Les échanges ont régulièrement fait ressortir l'importance des connexions internes et externes du Soissonnais Valois : relations avec Reims et Compiègne, accès aux gares, articulation entre les pôles, covoiturage et intermodalité.

Ces préoccupations trouvent leur traduction dans le PAS puis dans le DOO à travers un réseau hiérarchisé de déplacements, le renforcement de l'axe Soissons Villers Cotterêts, l'organisation du rabattement vers les gares, les connexions avec Fismes et Reims, le développement des plateformes multimodales et du covoiturage ainsi que la valorisation du potentiel fluvial lié à la vallée de l'Aisne et au Canal Seine Nord Europe.

#### Une place renforcée pour l'agriculture et les ressources locales

Les différents temps de concertation ont mis en évidence une attente forte pour que l'agriculture soit considérée comme une composante économique et territoriale à part entière, participant à l'alimentation, aux paysages, à la transition énergétique et au développement de nouvelles filières.

Le DOO traduit cette approche en faisant de l'agriculture une véritable filière économique, en soutenant les productions alimentaires locales, les circuits courts, la transformation des productions, les biomatériaux et matériaux biosourcés, tout en préservant le foncier et les capacités fonctionnelles des exploitations.

Les échanges avec les acteurs agricoles ont également conforté l'intérêt d'une approche opérationnelle de la transition agroécologique, de la diversification des exploitations et de la structuration de débouchés locaux.

### Le patrimoine, les paysages et le tourisme davantage mis en réseau

Les contributions ont souligné l'intérêt de ne pas appréhender isolément les sites patrimoniaux, mais de les inscrire dans un récit territorial associant paysages, villages, abbayes, patrimoine rural, mémoire, forêt et itinérances.

Cette logique se retrouve dans le DOO, qui vise à mettre en réseau les ressources touristiques du territoire et identifie notamment les abbayes, les villages de caractère, la forêt de Retz, les patrimoines mémoriels et les paysages de vallée comme composantes de la destination Soissonnais Valois.

La concertation a ainsi conforté une approche du tourisme reposant moins sur une juxtaposition de sites que sur la constitution de parcours et de complémentarités territoriales.

#### Une transition énergétique davantage articulée aux paysages et à l'agriculture

Les énergies renouvelables ont constitué un sujet récurrent des échanges : photovoltaïque, agrivoltaïsme, méthanisation, potentiel des espaces artificialisés, éolien et impacts paysagers.

Le projet privilégie ainsi le développement du photovoltaïque sur les espaces déjà artificialisés et encadre son implantation dans les espaces agricoles. Il affirme également la nécessité d'une production énergétique adaptée aux ressources locales et aux sensibilités paysagères du Soissonnais Valois. Le DOO prévoit notamment de limiter l'éolien et de mieux encadrer l'insertion des dispositifs de production énergétique dans les paysages.

Les dernières contributions recueillies avant l'arrêt ont également attiré l'attention sur la nécessité de bien distinguer les projets agrivoltaïques maintenant une activité agricole effective et de préciser la notion de matériaux biosourcés et géosourcés. Ces observations constituent des points de vigilance pour la finalisation du document.

## 6. Les apports de la concertation à la démarche

### La proximité commerciale confortée comme principe d'aménagement

Les échanges ont également conforté l'objectif de maintien des commerces et services dans les centres villes et centres bourgs.

Le DOO affirme ainsi les centralités comme localisations préférentielles du commerce, encadre le développement commercial périphérique et vise la réutilisation des locaux vacants ainsi que le renforcement des synergies entre commerces, services, équipements et habitat.

Cette traduction répond aux préoccupations exprimées concernant la vitalité des centralités et la nécessité d'éviter une concurrence accrue des implantations périphériques.

### Une attention renforcée aux ressources naturelles et à l'adaptation climatique

Les démarches de sensibilisation climatique, les ateliers Air Énergie Climat et les contributions du public ont également fait ressortir les enjeux liés à l'eau, à la végétalisation, à la biodiversité et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Le PAS inscrit ainsi la préservation et la restauration des continuités écologiques, la gestion du cycle de l'eau, la végétalisation des espaces urbanisés et la désimperméabilisation parmi les principaux leviers de résilience du territoire.

Le DOO prolonge ces orientations par des objectifs consacrés à la Trame Verte et Bleue, à la nature en ville, à la renaturation, à la gestion raisonnée de la ressource en eau et à l'adaptation aux risques et aux effets du changement climatique.

### Une démarche ayant contribué à préciser le projet jusqu'à son arrêt

La concertation a donc principalement joué un rôle de consolidation, de territorialisation et de précision du projet. Elle a permis de confronter les orientations stratégiques aux pratiques locales, de mieux identifier certains besoins de mise en œuvre et de faire émerger plusieurs points de vigilance.

Les principaux apports concernent notamment :

- la précision du système de mobilités et des relations avec les territoires voisins ;
- la reconnaissance de l'agriculture et des ressources locales comme leviers

économiques et de transition ;

- la mise en réseau des patrimoines, paysages et sites touristiques ;
- l'encadrement territorial des énergies renouvelables ;
- le renforcement des centralités commerciales ;
- la préservation de l'eau, de la biodiversité et de la végétation comme conditions de résilience ;
- la recherche d'une traduction plus opérationnelle des orientations du SCoT dans les politiques et documents locaux.

## Conclusion et synthèse

La concertation a accompagné l'élaboration du SCoT AEC à ses différentes étapes et a permis de confronter progressivement le projet aux attentes des élus, des acteurs locaux et des habitants. Elle a notamment contribué à préciser les orientations relatives aux mobilités, à l'agriculture, aux centralités commerciales, aux paysages et patrimoines, aux énergies renouvelables, à la ressource en eau et à l'adaptation au changement climatique.

Sans remettre en cause les grands équilibres du projet, les contributions recueillies ont permis d'enrichir, de territorialiser et de rendre plus opérationnelles certaines orientations du PAS, du DOO et du programme d'actions Air Énergie Climat. Le SCoT AEC arrêté résulte ainsi d'un processus progressif de construction collective, associant information, échanges, sensibilisation et contribution directe au projet.